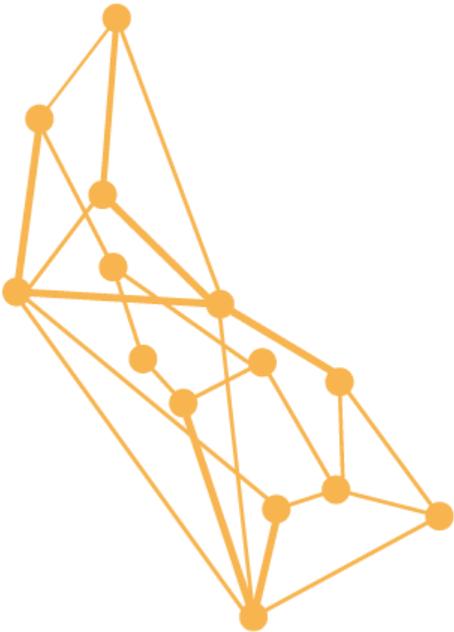


Les bons réflexes

En cas de risque naturel ou industriel



Risque nucléaire

Que faire en cas d'incident nucléaire ?

Si vous êtes hébergé à moins de 20km d'une centrale nucléaire

- Restez attentifs aux signaux d'alerte

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE How to recognize a warning signal ?

Signal d'exercice
Exercice signal



1 min 41

Tous les 1^{er} mercredis du mois
Every 1st wenesday of the month

Signal d'alerte
Warning signal



1 min 41

Silence
(5 sec.)
Quiet



1 min 41

Silence
(5 sec.)
Quiet



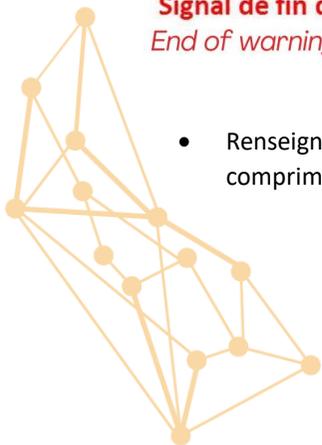
1 min 41

Signal de fin d'alerte
End of warning signal



30 secondes

- Renseignez-vous auprès de votre hébergeur concernant la distribution de comprimés d'iode



¹ © Freepik

² © Andrean Prabowo

En cas d'incident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment « en dur », fermez les portes, les fenêtres, coupez la ventilation
- Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible : un véhicule n'est pas une bonne protection
- N'allez pas chercher vos enfants s'ils ne sont pas avec vous : ils seront pris en charge
- Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur
- S'il pleut, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie

Pendant toute la durée de l'alerte



¹ Restez à l'écoute de la radio et des consignes des autorités



² Evitez de téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les secours



³ Restez à l'abri, n'évacuez votre hébergement que sur ordre des autorités

Sources : georisques.gouv.fr

³ © Smashicons

Feu de forêt

Que faire en cas de feu de forêt ?

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

Vous êtes actuellement hébergés dans une zone à risque où les communes boisées sont particulièrement exposées au risque incendie.

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- Organisez vos barbecues loin de la végétation, dans un cercle privé et en accord avec votre hébergeur et à proximité d'un tuyau d'arrosage. **Nous vous rappelons que les l'usage du feu à moins de 200 mètres d'un espace naturel sensible et d'un massif forestier est strictement interdit et répréhensible d'une contravention de 4ème classe minimum (135 euros d'amende). L'usage du feu (barbecue, feux d'artifice et autres) est, par ailleurs, strictement interdit sur la commune de Rochegude, toute l'année.**
- Lors de vos balades en forêts et à moins de 200 mètres d'un Espace Naturel Sensible et d'un massif forestier (massif d'Uchaux par exemple), **l'usage de la cigarette est strictement interdit.**

Pour plus de renseignements concernant les arrêtés préfectoraux ou municipaux, rendez-vous sur drome.gouv.fr ou dans la Mairie de la commune où se situe votre hébergement touristique. L'accès aux massifs forestiers est réglementé, particulièrement entre le 1^{er} juillet et le 15 septembre du fait d'un risque incendie important. Pour connaître la situation en temps réel dans la Drôme, vous pouvez consulter cette [carte interactive](#).



⁴ © Freepik

⁵ © Andrean Prabowo

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- Donnez l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (pour les personnes malentendantes)
- Eloignez les produits ou substances combustibles
- Abritez-vous dans un bâtiment « en dur ». Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- Occultez les aérations et les bas de portes avec des linges mouillés
- Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide
- Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'accès des pompiers
- Si vous êtes dans votre véhicule, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

En attendant les secours



⁴ Restez à l'écoute de la radio et des consignes des autorités



⁵ Evitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



⁶ Restez à l'abri, n'évacuez votre hébergement que sur ordre des autorités



⁷ Ne prenez pas votre voiture

Sources : drome.gouv.fr, georisques.gouv.fr

⁶ © Smashicons

⁷ © Tanah Basah

Inondation

Que faire en cas d'inondation ?

Le risque inondation est le premier risque naturel en France.

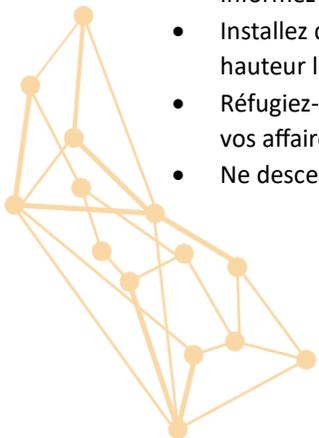
Vous êtes actuellement hébergé sur un territoire comportant des risques localisés d'inondation dû à la présence de nombreux cours d'eau et rivières. Le risque est plus ou moins important selon le cours d'eau et ne concerne pas l'ensemble du territoire des communes. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre hébergeur qui saura vous dire si le risque est avéré ou non.

Avant une *inondation*

- Rapprochez-vous du propriétaire de votre hébergement touristique afin qu'il vous communique la procédure à suivre (dispositifs de protection, emplacement de la zone refuge)

Quand une *inondation* est annoncée et que l'eau monte :

- Eloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts
- Reportez tous vos déplacements, que ce soit à pied, à vélo ou en voiture
- N'allez pas chercher vos enfants s'ils ne sont pas avec vous : ils seront pris en charge
- Informez-vous sur les sites [Météo-France](#) et [Vigicrues](#)
- Installez des dispositifs de protection sans vous mettre en danger et placez en hauteur les produits polluants
- Réfugiez-vous dans un bâtiment en hauteur ou à l'étage, avec l'essentiel de vos affaires
- Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains



⁸ © Tanah Basah

⁹ © Andrean Prabowo

Pendant toute la durée de *l'inondation* :



⁸ Ne prenez pas votre voiture, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



⁹ Evitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



¹⁰ Restez à l'abri, n'évacuez votre hébergement que sur ordre des autorités



¹¹ Restez à l'écoute de la radio et des consignes des autorités

¹⁰ © Smashicons

¹¹ © Freepik